Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_25-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 9 mars 2026

N° 2026/03/09/25

Nombre de conseillers en exercice : **33**
Nombre de présents **: 30**
Nombre de votants : **32**

Date de convocation :
24 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSET	Chantal LOUIS
Claudine DESMET	Françoise GATEL	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT
Bruno VETTIER	Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Ludovic LONCLE
Stéphanie DOUESSIN	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE	Emeline HENON
Arnaud RADDE	Nadine CHALVET	Laurent CHAUSSERAY	

Absents :	
Vincent BOUTEMY	Marie AGEZ donne pouvoir à Claudine DESMET
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : AP_CP 35-6 - Construction d'un nouveau centre technique - Opération 35 - Modification n°6

Rapporteur : Pascal GUISSET

Par délibération n°2020/02/10/26 en date du 10 février 2020, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour les travaux de construction d'un nouveau centre technique (opération 35) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Afin de programmer au mieux les dépenses liées à cette opération, il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE
Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - Modification n°6 - 9 mars 2026

DEPENSES	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAUX
Etudes et honoraires	16500		28 992,00	1 668,00					47 160,00
Acquisition de terrain	72075								72 075,00
Maitrise d'œuvre et autres missions			-	-	193 000,00				193 000,00
Travaux	0,00	0,00		0,00	0,00	2 000 000,00	3 000 000,00	2 560 802,00	7 560 802,00
TOTAUX	88 575,00	0,00	28 992,00	1 668,00	193 000,00	2 000 000,00	3 000 000,00	2 560 802,00	7 873 037,00

Nous pouvons par ailleurs souligner que des demandes de subventions seront formulées auprès de l'État et la Communauté de communes au titre des fonds de concours.

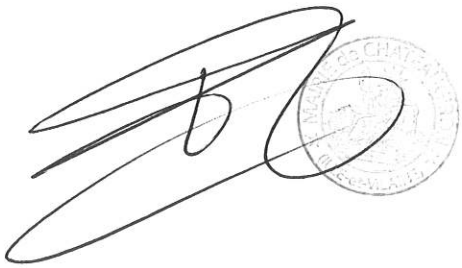
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu les délibérations n° 2020/02/10/28 du 10 février 2020, n°2021/03/15/25 du 15 mars 2021, n°2022/03/21/17 du 21 mars 2022, n° 2023/04/03/32 du 3 avril 2023, n°2024/04/08/40 du 8 avril 2024 et n°2025/03/31/39 du 31 mars 2025 portant création et modification de cette AP/CP,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 18 février 2026,

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_25-DE

Après en avoir délibéré à 26 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (groupe de la Minorité), le Conseil Municipal :

- **Approuve la modification n°6 de cette AP/CP opération 35 « Construction d'un nouveau centre technique » qui sera annexée au budget 2026.**

Pour Copie Conforme,
Le Maire,



Yves RENAULT

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée au Sport
et aux Associations sportives



Catherine TAUPIN

Catherine TAUPIN